



Europe orientale

Faits marquants

Arménie

Azerbaïdjan

Bélarus

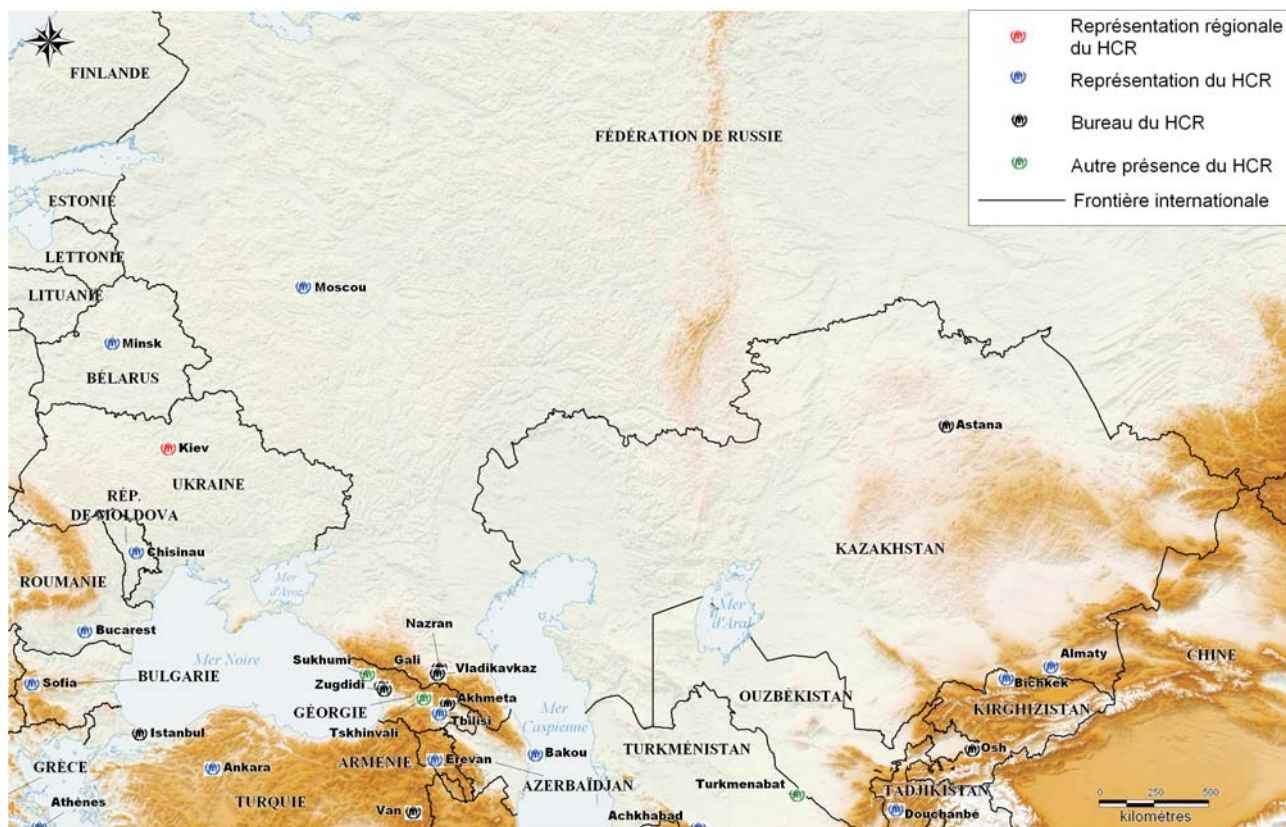
Fédération de Russie

Géorgie

République de Moldova

Ukraine

- Grâce au Fonds central d'intervention d'urgence (CERF), le HCR a pu répondre, pendant l'hiver, aux besoins des familles réfugiées et déplacées en Arménie et en Géorgie.
- La prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste ont progressé en Europe orientale. En Géorgie et en Azerbaïdjan, des refuges ont été ouverts et des services d'assistance téléphonique fonctionnant 24 heures sur 24 mis en place. Le HCR a coopéré avec les autorités nationales pour distribuer des brochures d'information rédigées dans les langues locales.
- L'Union européenne a financé le Projet de renforcement des capacités de protection au Sud-Caucase en vue de favoriser une approche cohérente vis-à-vis de l'asile et des migrations dans la région.



- La Fédération de Russie a consolidé son régime d'asile en garantissant un accès sans entrave aux procédures nationales d'asile et en délivrant immédiatement des documents d'identité à tous les demandeurs d'asile. Les services de police considèrent désormais ces documents comme des attestations de résidence valables et même comme des permis de travail.
- En juin 2007, le HCR a adopté le Plan d'action en dix points pour la protection des réfugiés au sein des mouvements migratoires mixtes dans les pays situés aux frontières orientales et sud-orientales des États membres de l'Union européenne. Le Plan sert de base au dialogue entre le HCR et les Gouvernements du Bélarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine. Il définit également les modalités de la coopération entre le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les ONG de la région.
- Le HCR a réalisé une étude relative à l'« Intégration sur place des personnes réfugiées au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine », à la requête des gouvernements de ces pays. La prochaine étape consistera à classer les recommandations formulées à l'issue de cette étude par ordre de priorité et à collecter des fonds pour leur mise en œuvre.

Environnement opérationnel

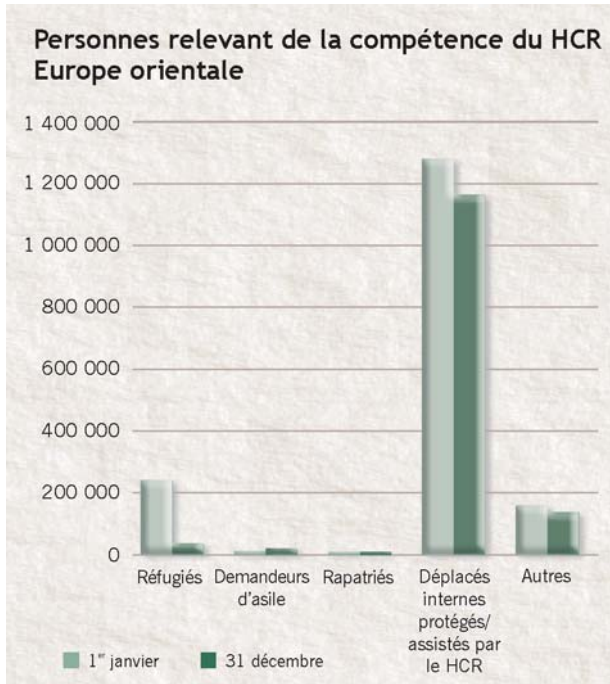
Les pays d'Europe orientale présentés dans ce chapitre sous-régional ont connu une forte croissance économique en 2007. Les ressources disponibles pour répondre aux besoins de protection spécifiques des demandeurs d'asile et des réfugiés ont de ce fait été plus importantes.

Neuf nouveaux États, dont cinq États ayant des frontières communes avec le Bélarus, la République de Moldova et l'Ukraine, sont entrés dans la zone Schengen en décembre 2007. Si de nombreux individus en transit sont des migrants économiques, certaines personnes ont besoin de protection internationale.

Dans les pays qui jouxtent l'Union européenne (UE), les structures et les procédures de protection sont à la fois récentes et fragiles. Les possibilités de réinstallation étant limitées et l'intégration sur place entravée par des obstacles linguistiques, législatifs ou liés à l'emploi, bon nombre de réfugiés ont des difficultés à trouver une solution durable.

Compte tenu de leur récente reprise économique, ces pays d'Europe orientale attirent un plus grand nombre de migrants économiques. En conséquence, les gouvernements prennent des mesures plus musclées pour interdire l'accès du marché de l'emploi aux travailleurs sans papiers. Ces restrictions touchent également les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes bénéficiant d'un statut de protection temporaire qui cherchent à subvenir à leurs besoins essentiels pendant leur exil.

En 2007, le règlement des conflits qui troublent la région, notamment ceux relatifs au Nagorno-Karabakh, à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie, n'a guère progressé. En Ingouchie (Fédération de Russie), des incidents de sécurité survenus en mars 2007 ont entraîné la fermeture de bureaux des Nations Unies. Le Gouvernement de la Fédération n'a pas donné son aval au projet du HCR, qui prévoyait d'implanter une présence à Grozny, en Tchétchénie. Le Haut Commissariat a donc été contraint de se reposer de plus en plus sur ses partenaires d'exécution.



Plus de 700 Iraquiens d'origine arménienne sont arrivés en Arménie depuis le début du conflit en Iraq. La plupart d'entre eux se sont vu accorder un statut de protection temporaire. Le CERF a fourni des fonds pour appuyer les nouveaux arrivants pendant les mois d'hiver.

Réalisations et impact

Le HCR a renforcé ses partenariats avec les administrations responsables de l'asile au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine, au niveau bilatéral et grâce à une coopération sous-régionale dans le cadre du Processus de Söderköping (Processus de coopération transfrontalière).

En coopération avec l'OIM, le Haut Commissariat s'est employé à améliorer le suivi aux frontières. Ceci a permis de protéger les demandeurs d'asile mêlés à des mouvements migratoires plus amples, comme prévu dans l'Agenda pour la protection. Cette coopération a permis de dispenser des conseils juridiques aux migrants bloqués, de faciliter les rapatriements librement consentis, d'améliorer les conditions de vie dans les centres situés aux frontières et de protéger les droits fondamentaux des migrants et des demandeurs d'asile bloqués, dans le respect des normes internationales.

Dans le cadre d'un projet conjointement mené par l'OIM et le HCR, des partenaires d'exécution ont été formés à l'identification des personnes qui pourraient avoir besoin de protection internationale. Dans le même temps, les partenaires non gouvernementaux du HCR ont été instruits des méthodes permettant de reconnaître les victimes de la traite.

Le Haut Commissariat a consolidé son partenariat stratégique avec l'UE, notamment par le biais des



Enfants réfugiés provisoirement logés dans un foyer d'Odessa.

programmes de constitution des capacités de la Commission européenne et du Processus de Söderköping. Le Processus, lancé en mai 2001, vise à répondre aux défis suscités par l'élargissement de l'Union en direction de l'est et à promouvoir la coopération entre les pays d'Europe centrale et orientale sur les questions d'asile et de migrations. Il facilite le partage des connaissances entre les États ayant récemment adhéré à l'UE et le Bélarus, la République de Moldova et l'Ukraine, de sorte que ces États sont mieux à même de faire face aux évolutions survenant dans les domaines de l'asile et des migrations.

Le Gouvernement azerbaïdjanais s'est engagé dans un ambitieux programme afin de créer des emplois et de procurer des logements plus convenables aux personnes déplacées par le conflit au Nagorno-Karabakh. Le Gouvernement a été en mesure de fermer les camps de tentes qui abritaient quelque 20 pour cent de la population déplacée à l'intérieur de l'Azerbaïdjan depuis plusieurs années.

L'Azerbaïdjan et la Géorgie ont été sélectionnés pour recevoir des fonds au titre de projets spéciaux visant à prévenir et à traiter la violence sexuelle et sexiste. Ces projets ont sensibilisé les bénéficiaires aux violences conjugales et aux dangers des mariages précoces. Des refuges ont été ouverts et une assistance téléphonique accessible 24 heures sur 24 mise en place pour répondre aux questions urgentes.

Grâce à des fonds alloués par le CERF, 500 familles de réfugiés irakiens ont bénéficié d'un appui pendant les mois d'hiver. Les plus vulnérables d'entre elles ont reçu des vêtements chauds, une aide financière pour régler leur frais de chauffage, des vivres et une assistance médicale. Les personnes qui avaient des besoins particuliers se sont vu distribuer des médicaments essentiels, des couvertures et des radiateurs d'appoint.

Les programmes de reconstruction dans les villes tchéchènes, financés par la communauté humanitaire et par le Gouvernement russe, ont permis à de nombreuses familles déplacées de regagner leur localité d'origine. Les centres d'aide juridique du HCR ont prodigué des conseils et fourni des avocats qui ont aidé à rétablir la confiance vis-à-vis du système judiciaire.

Contraintes

L'édification de systèmes d'asile respectueux des normes internationales exige un engagement soutenu de la part du HCR. Dans la plupart des pays de la région, des réformes législatives, des cycles d'élections politiques ou des changements de personnel ont retardé à maintes reprises la progression du HCR en direction de ses objectifs. En dépit d'années de rédaction et de délibérations, certaines lois clés n'ont pas été adoptées dans bon nombre de pays.

Si la plupart des pays d'Europe orientale ont bénéficié d'une croissance économique satisfaisante, ce processus a souvent été accompagné d'une progression de l'inflation et

de taux de change défavorables. La capacité du HCR à prodiguer une assistance s'en est ressentie, même si l'aide était dispensée en monnaie locale.

Les tendances à la xénophobie se sont accentuées dans certains pays et en particulier en Ukraine. Le nombre d'incidents à caractère raciste, de passages à tabac, de meurtres et d'autres manifestations de xénophobie signalés au HCR par des personnes qui relevaient de sa compétence et par des ONG partenaires a sensiblement augmenté. Il n'existe pas de statistiques officielles exhaustives sur ce sujet, car la plupart des victimes répugnent à signaler ces incidents à la police. Pour poursuivre sur une note plus positive, il convient de préciser que pour la deuxième année consécutive, le nombre d'agressions racistes a diminué en Fédération de Russie, où trois affaires seulement ont été signalées.

Opérations

Les opérations du HCR en **Géorgie** et en **Fédération de Russie** sont décrites dans des chapitres distincts.

En **Arménie**, plus de 500 familles de réfugiés irakiens ont bénéficié de vêtements chauds, de médicaments et de chauffage pendant la période d'hiver. Plus de 4 900 réfugiés et ex-réfugiés naturalisés vivant dans des foyers communaux ont reçu une aide matérielle et sociale. Le HCR a aidé les autorités à recueillir des données sur le VIH et le sida lors d'un recensement national qui visait également à obtenir des informations sur les réfugiés.

Le Haut Commissariat a remis le centre d'accueil provisoire en état. Les fonctionnaires de la police des frontières ont été formés dans le but d'améliorer le mécanisme d'orientation des individus qui ont besoin de protection internationale. Le HCR a appuyé la construction d'une école dans une région isolée afin de promouvoir l'intégration sur place.

En **Azerbaïdjan**, le HCR a dispensé chaque mois une aide essentielle à près de 3 000 réfugiés, demandeurs d'asile et autres personnes relevant de sa compétence. Une évaluation tenant compte des critères d'âge, de genre et de diversité a été menée dans les zones d'installation des déplacés internes, en milieu rural et urbain. Il est apparu que les mariages précoces posent un problème de protection important, ces arrangements aboutissant souvent à des violences sexuelles et sexistes. Plus de 35 000 enfants, réfugiés ou déplacés à l'intérieur du pays, ont bénéficié de la campagne du HCR, ninemillion.org. Un service d'assistance téléphonique et un refuge ont été ouverts pour répondre aux besoins urgents d'information ou de sécurité des personnes victimes de la violence ou de l'exploitation. Au sein de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, le Haut Commissariat continue de coordonner les activités en faveur des déplacés internes et le processus de planification des retours.

En s'acquittant de ses fonctions de suivi de programmes et de conseil au **Bélarus**, le HCR a contribué au respect des normes de protection internationale et à l'amélioration du système d'asile national. Le Haut Commissariat a protégé

et aidé quelque 400 individus et contribué au perfectionnement de la législation relative aux réfugiés. Les conditions d'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile se sont améliorées du fait de l'ouverture d'un centre d'hébergement temporaire à Gomel.

En **République de Moldova**, la législation sur les réfugiés a été améliorée. À présent, la difficulté consiste à l'appliquer, en vue de renforcer le régime d'asile.

La quasi-totalité des demandeurs d'asile ont été enregistrés et ont pu bénéficier gratuitement d'une aide juridique et d'une représentation judiciaire, ces services étant assurés par des partenaires du HCR. Le Haut Commissariat a également prodigué une assistance à des personnes qui relevaient de sa compétence et qui se trouvaient dans une situation socio-économique difficile. Plus de 70 personnes ont été logées au centre d'hébergement temporaire et ont reçu une assistance essentielle.

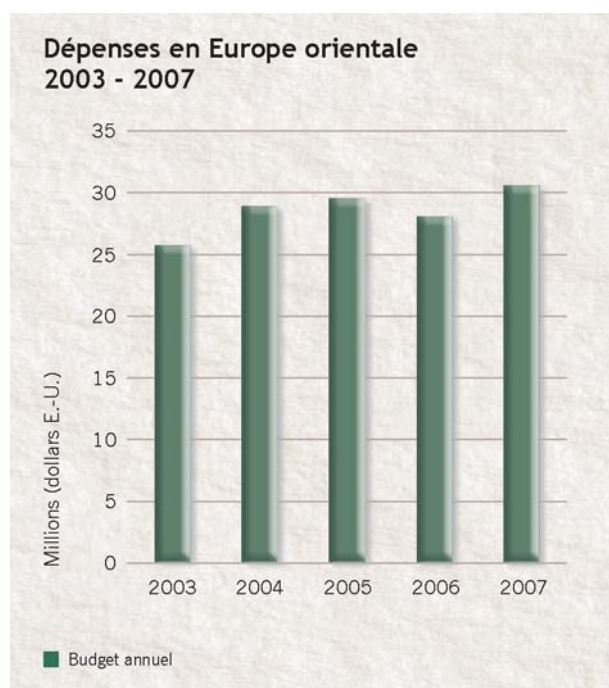
Les formations assurées auprès de magistrats, d'avocats, de fonctionnaires de police et d'autres catégories de personnel s'occupant de réfugiés ont accru les compétences de l'État dans le domaine de l'asile. Le HCR s'est associé avec la Direction des réfugiés du ministère de l'Intérieur et au Bureau des migrations et de l'asile pour lancer une « initiative qualité », visant à améliorer les procédures de détermination du statut de réfugié. Les activités de suivi prévues à la frontière roumaine n'ont pu être entreprises en 2007, faute de fonds.

En **Ukraine**, les services administratifs centraux chargés de la gestion de l'asile ont été réorganisés pour la huitième fois en 10 ans, de sorte que les procédures d'asile ont été interrompues pendant près de neuf mois. Le HCR a comblé de graves lacunes en formant et en appuyant un réseau d'ONG qui ont dispensé des services juridiques gratuits, ainsi qu'une aide sociale, médicale et matérielle, à des personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat. Le HCR et ses partenaires sont au besoin intervenus auprès des autorités au sujet d'affaires de protection. Ils ont également identifié les personnes qui pouvaient prétendre à une assistance, parce qu'elles présentaient des vulnérabilités particulières ou avaient besoin d'être réinstallées. Le suivi aux frontières a été renforcé grâce à des effectifs supplémentaires.

La réinstallation était toujours la solution la plus viable pour remédier à la situation de certaines personnes réfugiées en Ukraine et le HCR a facilité avec succès le départ de 79 individus du pays en 2007. Dans le même temps, 12 réfugiés ont bénéficié d'une assistance pour regagner leur pays de leur plein gré.

Informations financières

Le budget du Haut Commissariat en Europe orientale est constant depuis plusieurs années. Des contributions supplémentaires offertes en 2007 ont permis au HCR de répondre aux besoins de personnes infectées ou touchées par le VIH et le sida et de prévenir et réduire les violences sexuelles et sexistes. Le HCR a également renforcé les capacités nationales au Sud-Caucase, prodigué une assistance aux réfugiés et aux déplacés internes en Arménie et en Géorgie pendant l'hiver et aidé des déplacés internes à renforcer leurs moyens d'existence en Géorgie.



Budget et dépenses (dollars E.-U.)		
Pays	Budget annuel	
	Budget final	Dépenses
Arménie	2 004 825	1 940 403
Azerbaïdjan	3 649 608	3 586 091
Bélarus	1 623 828	1 619 547
Fédération de Russie	13 623 688	13 173 334
Géorgie	5 661 406	5 433 901
République de Moldova	655 977	652 323
Ukraine	3 176 431	3 111 543
Activités régionales ¹	1 227 370	945 110
Total	31 623 134	30 462 253

¹ Inclut les activités au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine, ainsi que le renforcement des capacités de protection.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)

Affectation	Donateur	Budget annuel
Europe orientale	Commission européenne	953 824
	États-Unis	4 500 000
	Suède	1 310 044
	Sous-total	6 763 868
Arménie	Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	199 000
	Sous-total	199 000
Azerbaïdjan	Commission européenne	922 311
	États-Unis	300 000
	Statoil (Azerbaïdjan)	100 000
	Suisse	330 601
	Sous-total	1 652 912
Biélorus	Commission européenne	390 016
	Norvège	20 136
	Sous-total	410 151
Fédération de Russie	Canada	169 492
	Commission européenne	2 391 377
	États-Unis	1 700 000
	Japon	500 000
	Pays-Bas	864 000
	Suisse	1 100 312
	Sous-total	6 725 181
Géorgie	<i>Australia for UNHCR</i>	23 346
	Banque de développement du Conseil de l'Europe	5 373
	Commission européenne	683 060
	États-Unis	46 500
	Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	129 127
	Roumanie	147 493
	Statoil (Azerbaïdjan)	93 458
	Suisse	495 455
	Sous-total	1 623 812
Ukraine	Commission européenne	269 608
	Sous-total	269 608
Total		17 644 532

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles liées au Mandat.